

Décret n° 2002 - 402 du 30 décembre 2002
portant nomination du commandant
de l'académie militaire Marien NGOUABI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,

Vu le décret n°2002-83 du 5 janvier 2002 portant attributions et organisation du commandement des écoles;

Vu ensemble, les décrets n° 2002-343 du 14 août 2002 et 2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n°2002-342 du 14 août 2002 portant organisation des missions des membres du Gouvernement.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

Le Conseil a délibéré:

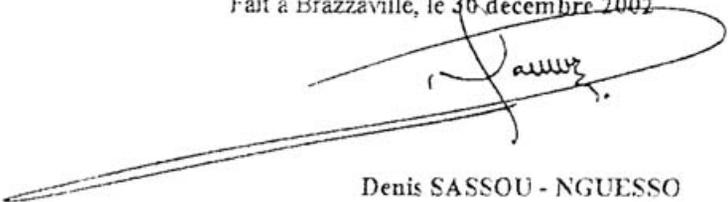
ET A ADOPTE :

Article premier : Le colonel François LIBOKO est nommé commandant de l'académie militaire Marien NGOUABI.

Article 2 : Le colonel François LIBOKO percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions du colonel François LIBOKO, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2002



Denis SASSOU - NGUESSO

Par le Président de la République,

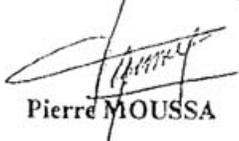
Le ministre délégué à la Présidence de la
République, chargé de la défense nationale

Pour le ministre de l'économie,
des finances et du budget, en mission

Le ministre du plan, de l'aménagement du
territoire et de l'intégration économique



Général de division Jacques Yvon NDOLOU



Pierre MOUSSA